

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT-E-5** |
| **Chef d’unité  :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Madeleine MAHOVSKY**  [**madeleine.mahovsky@ec.europa.eu**](mailto:madeleine.mahovsky@ec.europa.eu)  **00352-4301-32207**  **1**  **4ème trimestre 2022**  **2 ans[[1]](#footnote-1)**  **□ Bruxelles ⮽ Luxembourg □ Autre:** |
|  | **⮽  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  **⮽    aux pays AELE suivants :**  **⮽ Islande ⮽ Liechtenstein ⮽ Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)  ⮽    aux pays tiers suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Géorgie,**  **Moldavie, Monténégro, Serbie et Ukraine**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité ESTAT.E5 "Énergie" a la responsabilité de fournir une information statistique officielle de haute qualité sur l'approvisionnement, la transformation et la consommation d'énergie en Europe, ainsi que sur les prix de l'électricité et du gaz naturel. Le travail comprend la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des données et métadonnées, au même titre que des développements conceptuels et méthodologiques.

Les statistiques de l'énergie sont au cœur de l'actualité en raison de leur importance stratégique pour une croissance économique compétitive et durable. Ces dernières années, l'Union européenne a été confrontée à de nombreux enjeux énergétiques importants, qui ont fait de l'énergie une priorité dans les agendas politiques et national. Les statistiques de l'énergie ont alors permis de fournir des informations essentielles aux responsables politiques.

Les données fournies par ESTAT.E5 sont utilisées pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques énergétiques de l'UE (en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de sécurité d'approvisionnement, etc.) et d'autres politiques connexes (par exemple : politique environnementale, changement climatique, économie circulaire) et stratégies, en particulier l'Union de l'énergie, le Pacte vert européen, le REPowerEU et d'autres initiatives connexes.

Outre la production de statistiques à intervalles mensuels, semestriels, annuels et pluriannuels, ESTAT.E5 est également responsable de la mise à jour continue du règlement sur les statistiques de l'énergie et du règlement sur les prix de l'énergie. ESTAT.E5 améliore également son environnement informatique pour le traitement des données, visant à construire un système d'information sur l'énergie cohérent et harmonisé et plusieurs autres projets visant à moderniser les statistiques de l'énergie. Certains exemples sont le développement d'outils interactifs de visualisation de données, la conception de nouveaux outils de reporting (questionnaires MS Excel) ou l'étude de potentiels pour exploiter de nouvelles sources de données.

Nous recherchons un(e) expert(e) national(e) détaché(e) qui, sous la supervision d’un(e) fonctionnaire de l'UE, aura pour responsabilité d'accomplir des tâches en relation avec la production et l’assurance qualité des statistiques de l’énergie et/ou avec les développement législatifs liés aux nouvelles législations mentionnées ci-dessus.

La personne experte serait impliquée dans :

• la rédaction et/ou mise à jour de manuels et autres tâches méthodologiques. Cela contribuerait à faire en sorte que les développements statistiques soient adaptés pour l’inclusion future dans des règlements. Cela garantirait également que la mise en œuvre des règlements soit étayée par des lignes directrices, des illustrations et des exemples.

• la collecte, la validation et la diffusion des données et des métadonnées, y compris l’assurance qualité et l’amélioration des processus, pour les statistiques de l’énergie. Elle sera en liaison avec les fournisseurs de données, c’est-à-dire les États membres, les pays membres de l’AELE, les pays Candidats et candidats potentiels, ainsi que les membres de la Communauté de l’Énergie.

• la rédaction/mise en œuvre de nouveaux actes juridiques.

En fonction de l’expertise de la personne candidate, les travaux porteront soit sur la production et/ou publications des statistiques de l’énergie (annuelles, mensuelles ou balances énergétiques), ou des prix de l’énergie. Le travail implique une coopération étroite avec d'autres unités d'Eurostat, des administrations nationales (offices statistiques, ministères), d'autres directions générales (principalement DG ENER, DG CLIMA, DG ENV, DG NEAR) et éventuellement des organisations internationales (telles que l’Agence Internationale de l’Energie).

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): statistiques de l’énergie, ou autres domaines en relation (par exemple l'environnement).

Expérience professionnelle

• Connaissance et expérience en statistiques officielles et en particulier des statistiques relatives à l’énergie;

• Bonnes compétences analytique et organisationnelle;

• Solides compétences de communication et relationnelle, sens du service et esprit d'équipe;

• Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais (parlé et écrit).

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)